

LETTRE DE SUD EDUCATION 12

SAMEDI 26 SEPTEMBRE

1ER DEGRÉ : Rythmes scolaires : un combat pour l'abrogation toujours d'actualité !

Une réforme en échec

Malgré l'échec de cette réforme sur le terrain, le MEN s'acharne à essayer de démontrer que la réforme des rythmes scolaires est bénéfique pour les apprentissages des élèves, en faisant croire que cette réforme est avant tout pédagogique.

Le rapport sur la grande pauvreté à l'école (1) va jusqu'à l'associer à la réussite éducative des élèves pour en faire un des axes de lutte contre les déterminismes sociaux alors que cette réforme est un des facteurs aggravants des inégalités territoriales.

Pierre angulaire de cette réforme, les PEDT(2) seront généralisés à partir de cette année. Sans PEDT, aucune aide de l'état n'est possible. Ces derniers devront inclure un volet laïcité et citoyenneté et « proposer aux élèves un parcours scolaire cohérent ». Et à n'en pas douter, aux vues du bilan catastrophique de cette réforme, la cohérence sera à l'ordre du jour pour de nombreux élèves.

En effet, outre les emplois du temps farfelus avec des pauses méridiennes à rallonge, les activités périscolaires sont payantes dans certaines communes. Dans d'autres, elles se résument à de la garderie ou sont carrément inexistantes,

faute de moyens. Quant aux subventions gouvernementales promises, PEDT ou pas, leur intégralité n'a même pas encore été versée aux communes qui ont mis en place la réforme dès 2013.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES



Il est où, « l'intérêt des élèves » ?

C'est dans ce cadre que le MEN prévoit d'articuler cette réforme à celle de la réforme des programmes de l'école primaire qui sera présentée en septembre 2015 pour une mise en œuvre à la rentrée 2016.

Cependant avec un volume horaire identique de 24h et autant d'organisations hebdomadaires différentes d'une commune à l'autre, on voit mal comment les nouveaux programmes vont pouvoir prendre en compte la réforme des rythmes.

Par ailleurs, qui peut encore croire que le ministère de l'éducation nationale se soucie de la réussite des élèves avec des rythmes d'apprentissages adaptés quand son unique préoccupation, quand il organise le calendrier scolaire annuel, est de soumettre le temps scolaire aux intérêts de l'industrie du tourisme ?

Les élèves travailleront ainsi dans la dernière période de l'année entre 10 et 12 semaines selon les zones. On est bien loin de l'alternance entre 7 semaines de classe et 2 semaines de vacances !

Ce calendrier scolaire est un scandale au regard du rythme scolaire pour les élèves et les enseignant-es. Il n'est qu'une marque supplémentaire du mépris affiché par ministère face aux revendications des personnels.

(1) Rapport « grande pauvreté et réussite éducative : le choix de la solidarité pour la réussite de toutes et tous » :

<http://www.education.gouv.fr/cid88768/grande-pauvrete-et-reussite-scolaire-le-choix-de-la-solidarite-pour-la-reussite-de-tous.html>

(2) PEDT : Projet Educatif Territorial

Pour SUD Éducation, l'abrogation de la réforme des rythmes, des décrets Peillon et Hamon est toujours d'actualité nationalement.

Réformer les rythmes scolaires nécessite une réflexion plus large sur l'école avec :

- La réduction des effectifs par classe.**
- Des programmes conçus avec des contenus qui laissent du temps à la manipulation, l'expérimentation, la recherche...**
- La possibilité du travail coopératif, de la pédagogie de projet...**
- La différenciation du temps de travail des PE devant élèves du temps d'enseignement pour les élèves (18 h devant élèves + 6 h de concertation, travail en équipe...) sans porter atteinte au principe de polyvalence qui permet une vision globale du fait éducatif.**
- Plus de PE que de classes, plusieurs PE par groupe élèves, renforcement du travail en équipe, regard croisé sur les élèves et les pratiques...**
- Différenciation du temps et des activités selon l'âge des enfants.**
- Une formation à la hauteur des attentes des personnels.**

1ER DEGRÉ / A la tête du réseau d'écoles, un "super directeur" ?

Sud Education 75

Depuis des années, certains en rêvent. Des tentatives et des projets sont déjà apparus et, dans une ville-département (Paris), on n'est pas loin de la concrétisation.

Alors que, jusqu'en 1987 au plan national, l'instituteur chargé d'école était à égalité stricte avec les autres membres du conseil des maîtres (compétent pour toutes les questions concernant le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires), le gouvernement Chirac 1986-1988 avec son ministre Monory pour l'éducation a élaboré un décret créant le grade de maître-directeur avec des droits et obligations très proches de ceux d'un chef d'établissement du second degré. Cette mesure a suscité la plus formidable mobilisation des instituteurs et institutrices, qui en se coordonnant ont largement débordé le syndicat majoritaire de l'époque, le SNI. Dès leur retour aux affaires, les socialistes (ministre : Jospin) ont abrogé ce texte honni ; ils ne sont toutefois pas revenus à la situation antérieure et les décrets Jospin de février 1989, toujours en vigueur, ont consacré une "fonction" de directeur d'école assortie de plusieurs des prérogatives du maître-directeur (mais sans autorité hiérarchique sur les adjoints et sans budget).

Et c'est le même Jospin, premier ministre en 1997, avec son âme damnée Allègre, qui a commandé un rapport au recteur (en retraite) Pair, faisant émerger l'idée de "groupements d'écoles" ayant à leur tête un directeur "coordinateur" aux pouvoirs plus étendus. Idée que l'on retrouve sans surprise dans le projet des "réseaux d'écoles" du gouvernement Raffarin !

C'est que vive est la pression pour enfin doter les écoles de vrais "chefs", exercée par la droite parlementaire (et pas seulement elle), par les municipalités, par les parents d'élèves (ceux de la PEEP clairement), par la hiérarchie de l'éducation nationale, par une bonne partie des directeurs d'école qui réclament des moyens de fonctionnement et même par certains enseignants ...



l'arrivée de la directrice à 8h...

C'est aussi qu'à Paris au moins existe un exemple de situation enviable pour les directeurs d'école : tous déchargés à temps complet (sauf les quelques dirlos d'école de moins de cinq classes, qui ne bénéficient que ... d'une demi-décharge), percevant des indemnités très confortables de la Ville de Paris qui, ajoutées aux bonifications accordées par l'Etat, peuvent amener à doubler le traitement de base, jouissant d'une priorité de fait (et non de droit) pour un logement de fonction si possible dans l'école (et même si le directeur concerné est professeur des écoles). On comprendra que, dans ces conditions, la crise des vocations pour la direction d'école épargne chaque année Paris !

Et pourtant, les inconvénients sont considérables : pour les directeurs surchargés de tâches administratives routinières par l'académie et par la mairie co-employeurs qui veulent leur faire jouer un rôle de chef d'établissement ; pour les adjoints qui, à juste titre, supportent mal ces inégalités et l'autoritarisme de certains ; pour les écoles en général qui, au lieu d'une organisation concertée en conseils des maîtres et d'écoles, sont trop souvent traversées de conflits qui les empoisonnent.

Alors, plutôt que de céder à des discours sur l'efficacité présumée des "super-directeurs" ou des "chefs de réseaux", réaffirmons les positions de SUD Education sur le fonctionnement collectif et égalitaire des équipes !

Déclaration SUD éducation/Solidaires au CSE du 18/09/2015

Conseil supérieur de l'éducation

Cette nouvelle année scolaire débute sous le signe du rejet par les personnels de la politique d'austérité ministérielle et des contre-réformes qui sapent les garanties collectives, ne cessent d'alourdir la charge de travail des personnels, augmentent les pressions hiérarchiques et généralisent la concurrence et les inégalités.

Extraits :



Hier, pour la troisième fois, après deux grèves en mai et en juin, les personnels étaient mobilisés, pour exiger l'abrogation de la réforme du collège.

...Nous restons fermement opposés-es à « la réforme du collège 2016 » et appelons à poursuivre et amplifier la mobilisation.[...]

□ parce qu'elle renforce « l'autonomie des établissements », qui est en fait celle des chef-fe-s d'établissement, puisque les horaires des matières seront modulables et globalisés par cycle.

- ▶ parce que ce qui sera enseigné variera considérablement d'un établissement à l'autre, accentuant les inégalités sociales et territoriales.
- ▶ parce que le traitement de la difficulté scolaire est renvoyé en dehors de la classe avec des solutions comme l'aide personnalisée qui a montré son inefficacité dans le primaire et au lycée.

Elle est à l'opposé du projet de collège que nous portons, qui s'inscrit dans la perspective d'une école polytechnique pour toutes et tous, égalitaire et reposant sur des pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices.

Directement liée à la modification statutaire du 2nd degré contre laquelle nous avons voté dans les instances en 2014, cette réforme aggrave la dégradation des conditions de travail des personnels en alourdissant leur charge de travail avec la participation à des conseils collège-école, conseils de cycles, de niveaux, et autres conseils pédagogiques... et les divise par la mise en place de divers référent-e-s à tous les niveaux, nommé-e-s par la hiérarchie, et qui risquent d'être de véritables petit-e-s chef-fe-s.

Cette réforme accentue les inégalités entre établissements et les hiérarchies intermédiaires et met les personnels en concurrence. **Elle s'inscrit dans la même logique que la réforme du lycée** où la globalisation horaire a conduit à la concurrence entre les personnels et les disciplines [...]. Bizarrement, il n'y a toujours pas de publication d'un bilan de cette réforme par le ministère alors qu'il s'en inspire pour engager une réforme du collège en 2016 !

Même logique également que la réforme des rythmes scolaires dont l'abrogation est, pour nous, plus que jamais d'actualité après le bilan négatif qui apparaît clairement.

-Dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignant-es.

-avec la généralisation des PEDT, accroissement du pouvoir des collectivités territoriales dans l'école.

-aberrations du calendrier scolaire annuel qui concentre des périodes d'apprentissage de 10 à 12 semaines pour certaines zones.



Cette nouvelle année scolaire est aussi celle de la généralisation de la très contestée réforme de l'éducation prioritaire avec des établissements anciennement Zep laissés sur le carreau et une réforme qui se fait à moyens constants. Les mesures annoncées dans le 1er degré comme l'augmentation de la scolarisation des moins de 3 ans à hauteur de 50% en REP+ ou l'augmentation des postes de « plus de maitres-ses que de classe », ne restent pour l'heure que des déclarations d'intention, en lieu et place de moyens réels.

Et des moyens en cette rentrée 2015-2016, il en manque beaucoup, contrairement aux annonces qui ont été faites.

Les postes alloués sont insuffisants pour répondre à la hausse démographique et ouvrir le nombre de

classes et de divisions nécessaires dans le primaire comme dans le secondaire.[...]

Les postes vacants non pourvus ont été artificiellement comblés, en urgence, par les brigades de remplacement ou par le recours massif à des contractuel-es.

Dans plusieurs départements, les moyens de remplacement sont détournés de leur mission première pour assurer les compléments de service sur des postes fractionnés.

Le nombre d'AVS a été divisé par deux dans le 1er degré. Et un nombre important d'AESH du 2nd degré sont en attente d'éventuels renouvellements de leur contrat, délaissant ainsi des enfants en

situation de handicap et obligeant les enseignant-es à gérer cette situation scandaleuse.

Nous continuons de refuser les contre réformes et revendiquons les moyens dont nos écoles et nos établissements ont besoin :

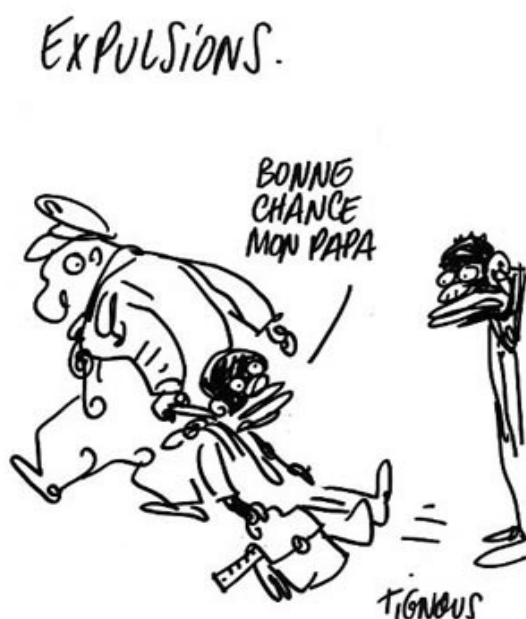
- ▶ **Une réduction du nombre d'élèves par classe en école, collège et lycée** avec des plafonds nationaux et des créations de postes à la hauteur des besoins.
- ▶ **Une diminution du temps de travail de toutes et tous et du temps de service devant élèves** pour les enseignant-e-s et les personnels d'éducation ou d'orientation, qui permette de dégager du temps pour la concertation et le travail en équipe.
- ▶ **Des mesures spécifiques pour l'éducation prioritaire** en termes d'effectifs et de temps de service.
- ▶ **L'augmentation générale des salaires.**
- ▶ **Un autre projet pour l'école, égalitaire et émancipateur.**

Accueil et la scolarisation de 8 000 à 10 000 enfants réfugié-es en deux ans et des mesures de « renforcement » des moyens en UPE2A.

Ces annonces font suite à l'engagement de la France à accueillir 30 700 réfugié-es sur deux ans.

Au-delà des déclarations d'intention, nous rappelons qu'actuellement les immigré-es, les sans-papiers et les populations roms subissent au quotidien la politique répressive et discriminatoire menée par le gouvernement : démolitions des camps où les immigrant-es s'installent, fermeture de villages d'insertion roms, recours aux expulsions, régularisations uniquement au cas par cas par les préfet-es, application restrictive du droit d'asile.

Des enfants sont privés du droit à la scolarité, car certaines communes refusent de scolariser les enfants des bidonvilles roms ou des familles expulsé-es, sous prétexte, entre autre, qu'ils et elles n'ont pas d'adresse de domiciliation. Or, l'accès à l'école et à la scolarité est un droit pour tous les enfants vivant sur le territoire français.



Dans certaine académie, les structures d'accueil pour les enfants allophones sont en nombre largement insuffisant. Dans le 2nd degré, plusieurs centaines d'élèves sont en liste d'attente, plusieurs mois après leur arrivée en France et après avoir été testés par les CIO. Par ailleurs, les procédures administratives mises en place par l'institution entravent le processus d'accès des élèves aux UPE2A et découragent les familles, en exigeant des papiers que souvent les familles ne possèdent pas et ne sont pas en mesure de fournir.

Depuis l'année dernière, l'accès au dispositif « Ouvrir l'école aux parents » a été restreint avec une priorité aux parents en situation régulière.

Le projet de loi relatif « aux droits des étrangers », qui a été examiné à l'Assemblée nationale fin juillet veut instaurer un dispositif de contrôle permettant aux préfetures, dans le cadre de l'examen des demandes de titres de séjour, d'accéder aux informations détenues entre autres par les établissements scolaires.

Nous sommes opposés à cette politique de quotas qui trie les immigré-es.

Nous revendiquons le respect des droits d'accès à la scolarité pour tous les enfants.
Nous nous opposons au fichage, au contrôle social et à la surveillance des populations.
Nous nous opposons au projet de loi relatif « aux droits des étrangers ».

La déclaration dans sa totalité : <http://www.sudeducation.org/Declaration-SUD-education.html>

Répression antisyndicale : Non à toute sanction envers Oscar et Gari !

Alors que les personnels du collège Gay-Lussac à Colombes (92) poursuivent leur mobilisation contre la répression antisyndicale qui frappe deux d'entre eux, la fédération SUD éducation s'associe à leurs revendications, soutient pleinement leur lutte et exige l'abandon de toutes les sanctions et procédures disciplinaires à l'encontre de nos collègues

Communiqué de SUD Education 92 :

"SUD Education 92 soutient totalement le combat de Gari et Oscar menacés de sanctions pour avoir participé à une mobilisation à l'hiver 2015 contre la sortie du réseau d'éducation prioritaire.

A l'hiver dernier, le collège Gay-Lussac de Colombes (92) s'était massivement mobilisé contre la sortie programmée de l'établissement du réseau d'éducation prioritaire, à l'instar de nombreux collèges d'Île de France. Comme les camarades du collège Bellefontaine à Toulouse, l'administration a choisi de condamner quelques camarades pour l'exemple.



Mi-septembre, Gari Pham et Oscar Roman apprennent qu'ils sont convoqués devant un conseil de discipline les 23 et 30 septembre et risquent de lourdes sanctions. La mobilisation qui a suivi a permis de reporter la date pour Oscar, afin qu'il puisse davantage préparer sa défense.

Leurs collègues, qui s'étaient aussi mobilisés, les soutiennent et dénoncent la répression syndicale dont ils sont victimes et débrayent.

Gari et Roman sont en grève de la faim depuis le lundi 21 septembre.

SUD Education 92 dénonce la répression à l'oeuvre et les intimidations dont l'administration fait preuve à l'égard de l'ensemble des personnels du collège.

Nous soutenons la lutte des collègues du collège Gay-Lussac de Colombes et demandons l'annulation des procédures disciplinaires à l'encontre de nos deux collègues, Gari et Oscar."

Demande des personnels du collège Gay-Lussac de Colombes :

Pour nous aider :

Transférer les infos autour de vous

Signer la pétition en ligne sur Change.org :

https://www.change.org/p/m-le-recteur-de-l-acad%C3%A9mie-de-versailles-ne-sanctionnez-pas-deux-enseignants-gr%C3%A9vist-es-de-colombes-92-1b0eb022-5767-43b6-9395-8bfc4953c67f?recruiter=57501980&utm_source=share_petition&utm_medium=facebook&utm_campaign=share_page&utm_term=des-lg-share_petition-custom_msg

Appeler le rectorat (N° : 01 30 83 44 44) ou les médiateurs académiques (N° : 01 30 83 51 26)

Participer à la caisse de grève en ligne :

<https://www.leetchi.com/c/solidarite-de-les-enseignants-du-college-gay-lussac-de-colombes>



Contre la logique du tri Pour un droit d'asile et au séjour, pour tous et toutes, maintenant !

Depuis 2011, les guerres civiles, plus particulièrement en Libye et en Syrie, ont conduit plusieurs centaines de milliers de personnes à s'exiler, et depuis le début de l'année le nombre d'arrivées sur l'espace Schengen s'est accélérée avec la déstabilisation de plusieurs régions autour de l'Europe. Mais durant toute cette période le gouvernement français est resté campé sur ses positions de renforcement des politiques sécuritaires et de restriction des voies légales de migrations, tout en continuant d'adresser constamment aux citoyen-nes français-es un message de défiance à l'encontre des tous ces exilé-es.

Il aura fallu attendre ces dernières semaines pour que, face à l'ampleur prise par l'afflux de réfugié-es et la multiplication des drames humains, le débat soit enfin réellement porté publiquement au sein des différents pays européens. Malheureusement, alors même que l'asile est un droit reconnu internationalement, force est de constater que les réponses apportées par les gouvernements concernés ne sont pas à la hauteur des espoirs légitimes de celles et ceux qui risquent leur vie pour rejoindre l'Europe.

Face aux tergiversations gouvernementales, aux égoïstes nationaux, aux pressions des Extrêmes droites et de celles et ceux qui surfent sur les mêmes idées populistes... rappelons que ce sont avant tout des actions d'individus, d'habitantes, d'associations, de syndicats, de collectifs et des réfugié-es eux-mêmes qui, depuis des années sur le Calais puis plus récemment sur Paris, autour de Menton et Vintimille mais aussi en Allemagne, en Italie, en Espagne, ont su rappeler l'humanité de tous-tes les exilé-es et l'importance fondamentale des valeurs d'accueil, de solidarité et de partage, et ce même dans un contexte de suspicion généralisée et de répression.



Lire la suite de l'article :

<http://www.solidaires.org/article51763.html>

Leurs profits sont nos misères, augmentation des salaires !

Tel un chœur antique, le gouvernement Valls/Hollande, le MEDEF, les économistes libéraux de droite comme de « gauche », ne cessent de fustiger la soi-disant rigidité des salaires, comme celle du marché du travail. On serait trop grassement payé-es, ce serait de la faute des salarié-es si les entreprises ne gagnent pas assez de parts de marché sur les capitalistes concurrents. Soyez moins rigides, acceptez le gel, la baisse de vos salaires, que diable !

Toujours moins pour les salarié-es...

Depuis les années 80, le partage de la valeur ajoutée produite par les entreprises évolue toujours plus défavorablement pour les salarié-es : c'est toujours plus pour la rémunération du capital, toujours moins pour la rémunération du travail (salaire direct et part socialisée constituée par les cotisations sociales). Et, dans la fonction publique, le gel du point d'indice continue de sanctionner les fonctionnaires.

Derrière la hausse statistique du salaire moyen se cache une réalité plus sombre. L'augmentation du nombre de cadres et la baisse de celui des ouvriers expliquent cette hausse du salaire moyen en trompe l'oeil. En dehors de cet effet, les salaires réels baissent en réalité depuis la crise.

Au nom de la compétitivité, la pensée unique libérale mène une offensive permanente sur la réduction du « coût » du travail. Les salarié-es subissent une pression constante : blocage des salaires, précarisation du marché de l'emploi, chantage aux licenciements, chômage de masse (8 millions de chômeurs et chômeuses, soit 11 % de la population active), multiplication des exonérations et dispositifs dérogatoires fiscaux et sociaux en faveur des entreprises qui pourtant n'ont aucun effet sur l'emploi.

Pour l'an prochain, les entreprises ont prévu des budgets d'augmentation pour les salaires historiquement bas, à hauteur de 1,7%, c'est-à-dire quasiment moitié moins qu'en 2008.

L'article : http://www.solidaires.org/IMG/pdf/Salaire8-10_Mise_en_page_1.pdf



Honoré Daumier -Gargantua -Publiée dans *La Caricature*, le 16 décembre 1831. Louis-Philippe en Gargantua dévore les écus arrachés au peuple miséreux, ce dont quelques élus, proches du trône, profitent également. Cette lithographie a entraîné la condamnation par le gouvernement de Daumier, de Delaporte, l'imprimeur, et d'Aubert, le marchand d'estampes, pour "excitation à la haine et au mépris du gouvernement du Roi, et offenses à la personne du Roi". En même temps qu'elle valut à son auteur un séjour de six mois en prison, elle lui assura un début de notoriété. <http://expositions.bnf.fr/daumier/grand/012.htm>

Emmanuel Macron : Faites le taire !

Solidaires Fonction Publique dénonce fortement les saillies verbales de ce ministre qui parle à tort et à travers d'un sujet qu'il ne connaît pas !

Oui Monsieur le Ministre, le statut de la fonction publique est nécessaire dans une société aussi inégalitaire que la nôtre.

Faut- il vous le rappeler, le statut de la fonction publique a d'abord été conçu pour protéger le

citoyen pour lui garantir un traitement égal et impartial.



Pour ce faire, il est donc nécessaire que les agents qui assurent ce service ne puissent être confrontés aux pressions de toutes sortes et qu'ils puissent accomplir leurs missions en toute neutralité, impartialité et en toute légalité avec comme unique objectif, celui de servir l'intérêt général.

C'est l'esprit même du statut qui définit les valeurs portées par l'ensemble des agents de la fonction publique.

Alors que vos choix politiques économiques et budgétaires détruisent le lien social et fragilisent notre société, plus que jamais il est nécessaire de renforcer la notion de services publics que nous considérons comme un des vecteurs essentiels de la cohésion sociale dont notre pays a tant besoin !

Alors Monsieur le Ministre, de grâce, taisez vous !

Le communiqué : <http://www.solidaires.org/IMG/pdf/macron.pdf>



1-15 October
European Marches
to Brussels

15-17 October
Action Days
in Brussels & Namur

13-18 October
No-TTIP Camp
in Brussels



**Des marches
européennes
porteuses d'espoir
Du 7 octobre en
France au 17 octobre à
Bruxelles**

Des marches, à l'initiative de plusieurs mouvements sociaux d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, de Grèce, de France vont silloner les routes de France et se rejoindre à Bruxelles pour manifester leur opposition au diktat européen dont nos gouvernements sont complices.

Nous marchons ensemble pour dire NON à l'austérité, à la pauvreté, aux accords de libre échange comme le TAFTA, au racisme, à la corruption et exiger l'égalité, des droits économiques et sociaux fondés sur une solidarité sans frontières.

La déclaration : <http://www.solidaires.org/article51779.html>

A très bientôt !!

Sources des illustrations :

Rythmes scolaires :

http://www.infobassin.com/politiqueconomie/elections_departementales_pcf_18_03_15.html

<http://blog.canalblog.com/archives/2013/10/04/28146456.html>

Super directeur d'école :

<http://danledir.canalblog.com/archives/2008/01/22/7646625.html>

Contre la logique du tri

<http://cgthopitalantibes.over-blog.com/tag/actualites/>

Taisez-vous !

<http://pasidupes.blogspot.fr/2015/09/macron-sen-prend-aux-fonctionnaires.html>

La salle des profs - Charb